

RÉ-INVENTER le GERS



Pour permettre aux Gersois.e.s de proposer et de choisir directement les projets utiles au Gers, le Conseil départemental lance son premier budget participatif.

Cela veut dire qu'en 2018, vous allez proposer et choisir, comme le font les conseillers départementaux, les projets qui vous sembleront utiles au Gers et aux Gersois.e.s, et qui pourront être portés par les compétences du Département

**Participer aujourd'hui
Pour faire demain !**

LE BUDGET PARTICIPATIF GERSOIS, COMMENT ÇA MARCHE?

UN PROJET OUVERT À TOUS ET À TOUTES

Toutes les gersoises et les gersois peuvent déposer des idées et voter sans conditions d'âge ou de nationalité.

Le dépôt d'un projet se fait de manière individuelle ou collective : association, collectif non constitué, en famille, entre voisins, entre amis, enfants d'une même classe ou d'un même établissement...

POUR FINANCER DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

L'argent du BPG peut financer uniquement des travaux ou l'achat de matériel. Il ne finance aucun emploi. Pour être éligibles, les projets doivent avoir une portée collective et être compatibles avec les priorités du Conseil Départemental (amélioration du cadre de vie, sécurité routière, défense de l'environnement, soutien à la jeunesse, solidarité envers nos aînés...).

N'hésitez pas à vous renseigner sur le site budgetparticipatif.gers.fr pour vérifier si votre projet est éligible.

En 2018 le Conseil Départemental lance son premier

Budget Participatif Gersois doté d'1 million d'euros

UN CALENDRIER

Jusqu'au 30 JUIN :

On dépose son idée dans l'une des 500 urnes disposées dans les mairies du Gers, les marchés, lieux associatifs... Un formulaire est mis à votre disposition pour proposer votre idée; ou en renseignant le formulaire sur le site Internet www.budgetparticipatif.gers.fr
Retrouvez nous également sur les marchés ainsi que dans de nombreux lieux associatifs

1er JUILLET - 15 SEPTEMBRE :

On travaille son idée avec les services du Conseil départemental pour en faire un projet. L'équipe BPG vous contactera une fois votre idée déposée

15 SEPTEMBRE - 15 OCTOBRE :

On fait campagne pour les projets que l'on veut soutenir

MI-OCTOBRE :

On vote

NOVEMBRE :

On découvre les projets élus

DÉCEMBRE :

On prend connaissance des calendriers de réalisation

2019 :

On suit la réalisation des projets

POUR S'INFORMER ET DÉPOSER SON IDÉE

Sur le site Internet du budget participatif
www.budgetparticipatif.gers.fr

Par mail :

budgetparticipatif@gers.fr

Sur Facebook et Twitter :

@legers32

Pour proposer votre idée, plusieurs possibilités :

> Remplir le formulaire papier à déposer dans l'une des 500 urnes disponibles dans les mairies du Gers et sur les marchés

> Renseigner le formulaire en ligne sur le site Internet www.budgetparticipatif.gers.fr



DES EXEMPLES DE PROJETS RÉALISABLES

Environnement et cadre de vie

- > Construire une aire de jeux ou un parcours sportif
- > Végétaliser un espace public
- > Installer un composteur de quartier
- > Bâtir une halle alimentaire pour les circuits courts
- > Aménager un parcours de VTT près de chez vous
- > Créer une ferme urbaine bio

Solidarité et développement local

- > Renouveler l'équipement sportif de votre association
- > Mettre un chapiteau à la disposition des associations de votre canton
 - > Proposer un lieu de bricolage participatif
- > Equiper une base de loisir en aménagement handicapé

Département intelligent et numérique

- > Installer un radar pédagogique pour sécuriser l'entrée de votre village
- > Installer une borne wifi gratuite dans un lieu public

Jeunesse

- > Equiper un collège ou une école de musique en matériel musical ou artistique
 - > Créer une fresque street art sur le mur d'une école ou d'un collège

Transport et mobilité

- > Financer une piste cyclable ou un sentier pédestre
- > Sécuriser un carrefour dangereux que vous empruntez quotidiennement
- > Créer ou éclairer une aire de covoiturage

Culture et patrimoine

- > Aménager un tiers lieu culturel
- > Signaler aux automobilistes le patrimoine de votre territoire
- > Financer l'achat d'un audio guide pour les sites touristiques de votre canton

www.budgetparticipatif.gers.fr

